

décrit les similitudes des politiques nationales et locales. Il rappelle la grande diversité sociologique et historique de ces dernières, entre réalisations d'utopies sociales (coopératives et phalanstères au XIX^e siècle et dans la première partie du XX^e siècle), philanthropie hygiéniste et logements patronaux dès le XIX^e siècle, logements autogérés, mouvements sociaux autour du logement aux XX^e et XXI^e siècles, développement des associations, des politiques patronales, et des politiques municipales agissant sur l'urbanisation et le peuplement grâce à la construction de logements accessibles, à partir surtout de l'après-Première Guerre mondiale. Les stratégies des ménages, leurs trajectoires résidentielles, et les effets sociaux urbains auxquels elles aboutissent font également l'objet d'un chapitre, décrivant les dynamiques de gentrification (embourgeoisement d'anciens quartiers populaires), de paupérisation, de polarisation sociale et géographique dans la ville et l'agglomération. Pour tenter de contrecarrer les effets de ségrégation urbaine résultant des stratégies des ménages [dont l'incarnation extrême, et encore récente en France, est celle des

communautés fermées et protégées (*gated communities*)], des politiques de mixité sociale ont été mises en place par les bailleurs et les municipalités.

Enfin, l'ouvrage se clôt sur l'évolution des modes d'habiter et de sociabilité propre au logement : convoquant les approches philosophiques et anthropologiques, l'auteur montre qu'il est à la fois vecteur d'enracinement, mais aussi de conflits, en lien avec les évolutions sociologiques des familles, l'architecture des logements, le rapport à l'intime et sa traduction dans l'appropriation et la valorisation de l'espace bâti, l'investissement affectif et financier de résidences secondaires par les migrants et par les familles urbaines des classes moyennes. En conclusion, un ouvrage stimulant et instructif, qui, bien que présentant un domaine de connaissances foisonnant et complexe, est de lecture aisée.

Nadia Kesteman

CNAF – Département de l'Animation
de la Recherche et du Réseau des chargés d'études

Noémie Houard (coord.)

Loger l'Europe

Le logement social dans tous ses États

2011, Paris, La Documentation française, 390 pages.

Quel est le sens du logement social en Europe, par-delà l'hétérogénéité des systèmes nationaux ? Compte tenu de la diversité des régimes de protection sociale européens, des bouleversements récents qu'a connus l'Europe et des prises de position de l'Union européenne sur le logement social, dans quelle mesure existe-t-il un modèle européen du logement social ? Et dans ce contexte, quels sont les contours et les perspectives du système, sinon du modèle, français ? C'est à partir de ces trois niveaux de questions que *Loger l'Europe*, ouvrage collectif réalisé par la Délégation à l'hébergement et à l'accès au logement du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement,

se propose de repenser le système de logement social français au regard des situations européennes. Revendiquant un parti pris interdisciplinaire et comparatiste, il rassemble, sous la direction de la politiste Noémie Houard (Institut d'études politiques de Paris et Centre d'analyse stratégique), les contributions de dix-neuf chercheurs de différentes sciences sociales, réparties sur trois thèmes : les régimes de protection sociale européen et le logement, la mise en question d'un modèle européen de logement social et le modèle français. On privilégiera pour ce numéro de *Politiques sociales et familiales* deux axes transversaux, correspondant aussi à deux échelles d'observation du rapport au logement : celui d'une évolution

des modèles nationaux de protection sociale vers une tendance au désengagement de l'État, et celui, localisé et largement pris en charge par des partenariats associatifs, de l'accès au logement des personnes sans domicile.

La question de la place du logement social dans les régimes de protection sociale traverse les sept contributions de la première partie, chacune portant sur un pays européen illustratif d'un des cinq modèles européens de protection sociale retenus par l'ouvrage (1) : libéral (Royaume-Uni), corporatiste-étatiste (Allemagne), universel (Finlande), « du sud » (Espagne) et « de l'est » (République tchèque) auxquels sont ajoutés les Pays-Bas, en mutation, et la France, point de mire de l'analyse comparée. Parmi ces articles, celui de Christiane Droste et Thomas Knorr-Siedow, « Le logement social en Allemagne – changer les modes de fonctionnement pour une société en mutation » montre comment le modèle allemand évolue jusqu'à la tendance actuelle, commune à de nombreux autres pays d'Europe : une forme de « résidualisation » encouragée par l'Union européenne. L'après-réunification ouvre ainsi une période marquée par une réduction drastique du logement social, qui s'effondre à 6 % des résidences principales en 2011, associée à une « virtualisation » du logement social. Ainsi, à travers la privatisation du logement public à partir de 1995 et la création d'allocations logement permettant aux bénéficiaires d'accéder au marché immobilier privé, le logement social est moins affaire de parc social que d'aides à la personne. En outre, la particularité allemande de logements temporairement sociaux, dont le loyer modéré augmente progressivement jusqu'à pouvoir intégrer le marché immobilier, contribue à réduire encore une offre de logement social en diminution à partir de 2000. Singularité du « modèle allemand », de nombreux acteurs publics (*länder* et municipalités) et privés interagissent néanmoins pour constituer un patchwork de formes d'accès à des loyers modérés, et pallier les carences de l'offre traditionnelle.

L'article entre en résonance avec celui de Claire Lévy-Vroelant, en deuxième partie de l'ouvrage, « Le *Welfare* vu du logement : le logement social et l'État-providence en question ». Un large retour historique depuis les premières aides, visant à cofinancer le logement ouvrier dans les années 1850, met en lumière d'abord une impulsion en faveur de la création de logements sociaux, qui culmine dans les années 1950 à 1970 avec la construction massive d'ensembles d'habitats collectifs, puis la mise en place de système d'aides à la personne, élargissant la question du logement

social, du bâti au bénéficiaire, et, enfin, le lent mouvement de désengagement de l'État et de privatisation du parc immobilier social que l'on connaît depuis la fin des années 1980, alors même que les dépenses sociales n'ont jamais été aussi élevées. Le modèle de « l'État-providence » cède la place à celui d'un « État facilitateur » des transactions immobilières privées entre locataires et propriétaires, réservant le logement social à ceux qui ne peuvent accéder au marché, les plus pauvres et les plus vulnérables.

Le propos est à rapprocher de l'article conclusif de N. Houard « Un changement de cap vers la résidualisation du logement social ? », dans lequel elle rappelle d'abord la distinction qui a longtemps prévalu entre logement social et précarité, et les efforts constants des organismes d'habitations à loyer modéré pour contrarier de diverses manières, notamment à travers la promotion de l'objectif affiché de mixité sociale, les tentatives de spécialiser le logement social sur les plus pauvres. Les réductions et concentrations du logement social sont ensuite clairement datées : 1995 sous l'inflexion de Jacques Chirac, puis 2007 sous l'influence de Nicolas Sarkozy. La France continue, cependant, de soutenir un logement social fort. Avec la loi DALO (2007), la priorité est certes donnée au droit au logement social pour les plus pauvres. Mais dans le même temps, elle fait porter l'effort sur une offre qui doit être assez importante pour satisfaire une demande désormais « opposable ». L'une des conséquences possibles pourrait être la paupérisation d'une partie du parc social, n'était-ce, selon N. Houard, sa faible application au niveau local. La question des effets de la mise en concurrence entre locataires pauvres, tant pour les nouveaux exclus des dispositifs qu'en termes de trajectoire résidentielle pour ceux qui en bénéficient, demeure. Ainsi, pour les non-logés par exemple, la loi DALO ouvre davantage un droit à l'hébergement qu'un droit au logement « à soi ». Dans le deuxième chapitre intitulé « Existe-t-il un modèle social européen ? », différentes entrées se succèdent, telles le droit communautaire, le financement, le rôle des politiques de logement social sur le marché de l'immobilier, mais également le programme *Housing first*. Celui-ci, décrit par Nicholas Pleace dans « Découverte du potentiel du modèle "*Housing first*" (le logement d'abord) », vise à donner l'accès au logement des personnes sans abri, y compris les plus éloignées d'une sortie de la rue pérenne, sans condition de soin ou de suivis psychiatrique et médical préalables. Il se distingue ainsi des programmes américains de réinsertion progressive dans le logement, dans lesquels l'accès à un logement pérenne

(1) .Les catégories retenues empruntent à celles définies par Gósta Esping-Andersen G., *Les trois mondes de l'État-Providence*, Paris, PUF, 1990.

vient sanctionner un parcours de soin et de sevrage. Si leurs résultats sont jugés peu probants au regard des évaluations dont ils font l'objet, ces programmes et le modèle *Housing first* ne visent cependant pas les mêmes choses : pour ce dernier, l'accès durable à un logement est généralement adossé à une démarche de réduction des risques, et pour les premiers, à une logique de soin et d'abandon des pratiques à risques. Dans la compétition entre dispositifs porteurs des politiques publiques de logement des personnes sans abri, le modèle *Housing first*, en passe de supplanter le modèle progressif aux États-Unis, est expérimenté en France depuis 2008. Ce type de programme fait l'objet de nombreux débats, rapidement abordés notamment s'agissant de l'adaptation du *Housing first* à la culture et au système français et de son rapport à des logiques conjointes d'accompagnement et d'insertion. Plus largement, la réflexion à laquelle engagent ces programmes concerne non seulement la sortie durable de la rue mais encore les objectifs parfois contradictoires, et souvent normatifs, que l'aide sociale poursuit à travers eux. De ce point de vue, l'article est à mettre en relation avec celui de Pascale Pichon, en troisième partie : « Quelles politiques de logement en direction des sans-abri ? Incidence de l'observation des modalités d'accès au chez-soi dans le processus de sortie de la rue ». L'auteure montre comment les logiques de « logement précaire » ou « d'hébergement durable » qui sous-tendent de nombreuses filières de sortie de la rue, en France, peuvent aboutir à placer les personnes hébergées sous le régime de « l'absolue nécessité », aux antipodes d'une perspective d'appropriation d'un possible « chez soi ». Le chemin proposé – et rarement suivi jusqu'à son terme – pour atteindre l'objectif d'un logement privatif pérenne est jalonné de modes d'hébergements temporaires divers et successifs, pour lesquels il faut, en outre, à chaque fois, produire le fastidieux dossier de son droit d'en bénéficier. Les frontières entre logement

et hébergement, d'urgence ou durable, se brouillent et « *les exclus du logement [deviennent] des aspirants à l'hébergement* » (p. 289) lorsqu'ils ne finissent pas par renoncer à entrer dans ces filières. Pour la personne hébergée, à l'impossible appropriation d'hébergements toujours présentés comme provisoires fait écho l'incitation institutionnelle insistante à les « personnaliser » néanmoins, pour démontrer sa « capacité à habiter ». La théorie des 4A [aménagement, attachements, ancrages et appropriations, voir Pichon, 2010 (2)] encourage, au contraire, à prendre en compte les facteurs d'appropriation d'un lieu comme espace à soi, notamment la possibilité de s'y projeter durablement et d'y accumuler ses possessions. L'article invite enfin à se souvenir que les personnes non logées n'ont pas toujours été sans logement et que ce sont les circonstances de leur sortie du logement les conditions d'accessibilité, non l'aptitude au logement, qui doivent être intégrées à la réflexion sur leur relogement, faute de quoi, « *paradoxalement, ces nouvelles offres d'hébergement durable ou de logements adaptés risquent, si elles demeurent dans la sphère de l'assistance, d'exclure du droit au logement toute une frange de la population* » (p. 298).

Des modèles de protection sociale aux modes d'accès au logement des sans-abri, *Loger l'Europe* est construit de manière à favoriser des liens entre les articles tout au long des trois parties. Si certains chapitres sont plus descriptifs d'un contexte qu'ils ne proposent véritablement un angle d'analyse, ce sont bien les mises en perspective que permettent les renvois entre les textes qui font tout l'intérêt de cet ouvrage, le plus souvent passionnant.

Frédérique Chave
Rédactrice en chef

(2) Pichon P., (dir.), « Sortir de la rue : les conditions d'accès au chez-soi », rapport DGAS, mai 2010.